

*Vincent Regnault, avocat*  
*Conseiller juridique, Affaires réglementaires*  
*Ligne directe : (514) 598-3102*  
*Télécopieur : (514) 598-3839*  
*Courriel : [vregnault@gazmetro.com](mailto:vregnault@gazmetro.com)*

**PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIEL**

Le 20 mars 2009

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la bourse  
800, Place Victoria - bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration à la performance de Gaz Métro**  
**Dossier de la Régie : R-3693-2009**  
**Notre dossier : 312-00398**

---

Chère consoeur,

Le 26 avril 2007, la Régie de l'énergie rendait la décision D-2007-47 par laquelle elle approuvait le mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de Société en commandite Gaz Métro actuellement en vigueur.

À la page 38, section 6 intitulée « Terme et renouvellement », du mécanisme incitatif se trouvant en annexe à la décision D-2007-47, il est prévu que :

*« Après le dépôt du dossier tarifaire 2009-2010, qui sera le troisième dossier tarifaire à avoir été préparé sous le troisième mécanisme incitatif, on procédera à une évaluation globale de la performance du mécanisme incitatif. Il est souhaité que cette évaluation soit faite par un groupe de travail similaire à celui qui a été mis en place pour le présent exercice (PEN) ».*

Cette même section du mécanisme incitatif contenu à l'annexe de la décision D-2007-47 indique que l'évaluation débute par la constitution d'un groupe de travail composé des intervenants reconnus par la Régie et par l'adoption de lignes directrices.

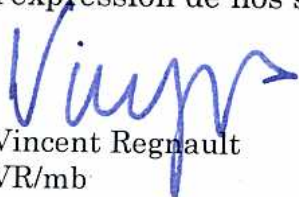
La requête d'ouverture du dossier tarifaire 2010 ayant été déposée, nous vous saurions gré de maintenant procéder à l'ouverture d'un dossier relatif à l'objet mentionné en rubrique.

Eu égard à son déroulement, nous souhaitons préciser qu'afin de permettre l'intégration d'un éventuel nouveau mécanisme incitatif au dossier tarifaire 2011, les négociations du groupe de travail à être mis en place pour la revue du présent mécanisme incitatif doivent se tenir dès l'automne 2009. Le processus d'évaluation exigé avant la tenue de telles négociations doit donc être amorcé dès le printemps 2009. Comprenant que les divers intervenants sont souvent appelés à consacrer leurs énergies dans divers autres dossiers réglementaires, nous croyons opportun que ce groupe de travail soit mis en place le plus rapidement possible afin de donner à tous le temps de préparation requis pour un travail de qualité.

Conséquemment, Gaz Métro apprécierait que la Régie rende prochainement une décision procédurale afin de permettre la diffusion d'avis publics, la reconnaissance de participants au groupe de travail à être mis en place, l'adoption de lignes directrices tant pour la phase d'évaluation que pour celle de renégociation et l'établissement d'un budget pour les frais des participants.

En terminant, nous souhaitons réitérer, particulièrement pour les intervenants, l'importance de transmettre toutes les correspondances, procédures, pièces ou autres documents tant à l'adresse électronique du soussigné qu'à l'adresse électronique [dossiers.reglementaires@gazmetro.com](mailto:dossiers.reglementaires@gazmetro.com).

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Vincent Regnault  
VR/mb

c. c.: Par courriel aux procureurs et aux participants du groupe de travail de la cause tarifaire 2009

M<sup>e</sup> Guy Sarault (ACIG)  
M<sup>e</sup> Geneviève Paquet (GRAME)  
M<sup>e</sup> Eric McDevitt David (OC)  
M<sup>e</sup> Stéphanie Lussier (RNCREQ)  
M<sup>e</sup> Dominique Neuman (S.É./AQLPA)  
M<sup>e</sup> Hélène Sicard (UC)

M<sup>e</sup> André Turmel (FCEI)  
M<sup>e</sup> Eric Fraser (HQD)  
M<sup>e</sup> Yves Papineau (RGCQ)  
M<sup>e</sup> Eve-Lyne H. Fecteau (ROEE)  
M<sup>e</sup> John Hurley (TCE)  
M<sup>e</sup> Steve Cadrin (UMQ)